CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. PATRICK BORE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 30 Mars 2018

OBJET : Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes - Soutien aux associations retenues à l'appel à projets de la Fête de l'Europe 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer, au titre de 2018, dans le cadre du dispositif « Coopération Européenne », des subventions pour un montant total de 38 016 € à des associations des Bouches-du-Rhône, comme indiqué dans le tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention de partenariat conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €
- de valider, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, le versement unique pour les subventions d'un montant en deçà de 23 000 € et le principe d'un versement échelonné, en deux mandatements, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €
- de valider, pour toute subvention affectée au fonctionnement général d'une association, le principe d'un versement unique.

En cas de non réalisation totale ou partielle de ces actions, le Département pourra notifier la demande de reversement de la subvention correspondante. Le reversement devra avoir été effectué deux mois après la notification. Un titre de recette sera alors émis.

La dépense sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée